

Les internes du second degré à la rentrée 2019

Nouvelle-Calédonie

À la rentrée 2019, près de 4 500 élèves scolarisés dans un établissement du second degré (hors post-bac) en Nouvelle-Calédonie sont internes (*définitions*), soit 15% d'entre eux contre 4% en France et moins de 1% dans les départements d'Outre-Mer. Le nombre d'internes parmi les collégiens s'élève à 1 700, soit 10% des élèves. Les élèves en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) sont plus souvent internes (18%).

Dans les lycées, les internes représentent 16% des élèves en formations générales et technologiques (6% en France) et 27% parmi les élèves de formations professionnelles (13% en France). L'internat y est plus fréquent pour les élèves en certificat d'aptitude professionnelle (CAP) que ceux en baccalauréat professionnel : 33% contre 25%.

Proportion d'internes par secteur, sexe, origine sociale, province de scolarisation et selon la formation dans le second degré à la rentrée 2019

	En collège	GT en lycée	Pro. en lycée	Ensemble
Privé	19,3%	13,7%	28,4%	21,5%
Public	7,1%	16,5%	25,6%	12,1%
Garçon	9,5%	13,3%	26,3%	14,0%
Fille	10,4%	17,7%	27,9%	15,6%
Défavorisée	14,5%	23,9%	30,4%	20,3%
Moyenne	7,1%	13,4%	21,6%	11,3%
Favorisée	5,3%	12,2%	14,5%	8,6%
Très favorisée	3,1%	9,7%	22,3%	7,0%
Province des îles Loyauté	39,2%	33,2%	29,2%	37,6%
Province Nord	23,0%	53,1%	62,2%	34,1%
Province Sud	2,8%	10,7%	21,5%	9,0%
Ensemble	10,0%	15,8%	27,0%	14,8%
<i>France</i>	<i>0,7%</i>	<i>5,9%</i>	<i>12,7%</i>	<i>3,6%</i>

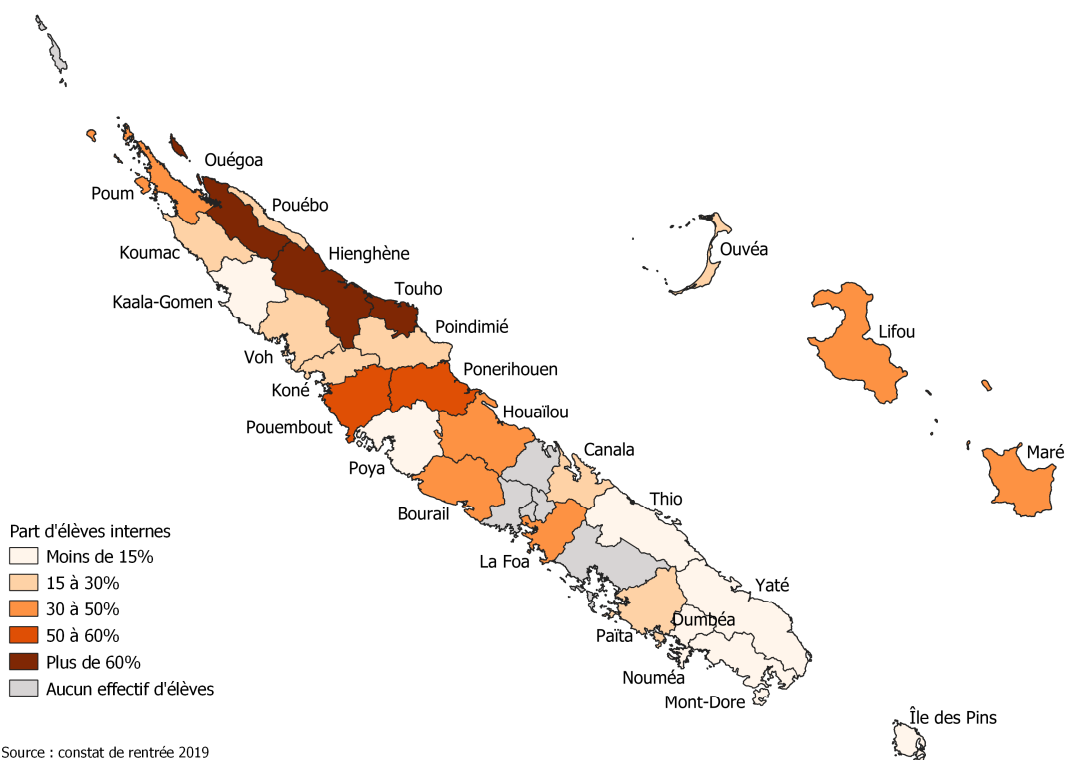
La part des élèves internes dans le secteur privé (22%) est plus importante que dans le secteur public (12%). C'est en particulier le cas des élèves en formations de collège (19% dans le secteur privé contre 7% dans le secteur public).

Les filles sont plus fréquemment internes (16%) que les garçons (14%), particulièrement dans les formations générales et technologiques de lycée (18% parmi les filles contre 13% chez les garçons).

La proportion d'internes est plus élevée parmi les élèves d'origine sociale défavorisée (20%). Dans le détail des professions, la part d'internes atteint près de 30% chez les élèves dont le responsable est agriculteur exploitant ou sans activité professionnelle. A l'opposé, moins de 10% des élèves d'origine sociale favorisée ou très favorisée (*définitions*) sont internes.

La part d'élèves internes varie fortement selon le lieu de scolarisation : de seulement 9% en Province Sud, elle atteint 34% en Province Nord et 38% dans la Province des îles Loyauté. Au-delà des limites provinciales, les élèves scolarisés hors de l'agglomération Nouméenne sont plus fréquemment internes (34% contre 6,5%) et représentent la moitié des élèves dans les communes de Pouembout, Ponerihouen, Ouégoa, Hienghène et Touho.

Part d'élèves internes scolarisés dans le second degré (hors post-bac) selon la commune de scolarisation



Les élèves demi-pensionnaires et externes

En 2019, les élèves demi-pensionnaires (*définitions*) constituent la majorité des élèves du second degré (71%). La part des élèves demi-pensionnaires est supérieure dans le secteur public (76% contre 58% dans le secteur privé). Elle atteint par ailleurs plus de 75% parmi les élèves scolarisés en Province Sud ou issus d'un milieu social favorisé ou très favorisé. Les demi-pensionnaires représentent 82% des élèves en formations de collège, 61% des élèves en formations générales et technologiques et 51% des élèves de formations professionnelles.

Quant aux élèves externes (*définitions*), ils représentent 14% des élèves du second degré et jusqu'à 20% dans le secteur privé (contre 12% dans le secteur public). Les lycéens sont plus fréquemment externes (24% en voie générale et technologique et 22% en voie professionnelle contre 8% parmi les collégiens).

Sources

Cette analyse concerne les élèves en formation initiale scolaire dans le second degré public et privé sous contrat (hors formations post-baccalauréat) dans les établissements rattachés au ministère de l'Éducation nationale. Sont exclus les élèves scolarisés dans le secteur privé hors contrat.

Définitions

Les élèves **internes** sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur.

Les élèves **demi-pensionnaires** prennent le repas de midi dans les établissements.

Les élèves **externes** sont les élèves qui fréquentent l'établissement uniquement pour y suivre les enseignements, ils ne prennent pas leurs repas et ne dorment pas dans l'établissement.

Catégorie socioprofessionnelle :

La typologie du ministère de l'éducation nationale est construite à partir des professions et catégories socioprofessionnelles suivantes :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, professeurs des écoles et instituteurs ;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf professeurs des écoles et instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).